

Livret du citoyen

Vos droits Vos devoirs



Les principes fondamentaux de la République

La déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789

« Les hommes naissent et demeurent égaux libres et égaux en droits »
« Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression »
« La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. »

Le préambule de la Constitution de 1946

« Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines ou de ses croyances. »

La Constitution de 1958

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte les croyances. »
« Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. »

La Charte de l'environnement de 2004

« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. »
« Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement. »

Le Code Civil

« Article 1382 : Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par qui la faute duquel est arrivé, à le réparer. »
« Article 1383 : Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence. »

Vous élevez dès 18 ans :

5 ans

Aux élections nationales

Le président de la République
Les députés

6 ans

Aux élections locales

Les conseillers municipaux
Les conseillers généraux (du département)
Les conseillers régionaux

5 ans

Aux élections européennes

Les députés européens

Vous venez d'avoir 18 ans et à l'occasion de la remise de votre carte d'électeur, la municipalité vous présente vos droits et devoirs ainsi que les principes fondamentaux de la République :

- **La majorité civile**

Vous êtes juridiquement considéré comme pleinement capable et responsable, vous êtes libre de conclure des contrats et de gérer vous-mêmes vos ressources.

- **La majorité matrimoniale**

Vous avez le droit de vous marier sans autorisation de vos parents ou tuteurs.

- **La majorité pénale**

Vous êtes soumis aux mêmes peines que les autres adultes.

Les droits civiques :

Le droit de vote

L'éligibilité

(le droit de se porter candidat à une élection et d'être élu)

Le droit d'exercer une fonction juridictionnelle (juge..)

Le droit de représenter ou d'assister une partie devant la justice

Le droit de témoigner en justice

Ils peuvent être retirés par décision judiciaire pour certaines infractions (crimes ou délit), en raison de leur gravité.

Les devoirs du citoyen

- **Respect de la loi**

Les citoyens doivent respecter les lois pour deux raisons. Tout d'abord parce qu'ils en sont indirectement les auteurs, et ensuite parce qu'il s'agit de permettre une vie en société organisée et d'éviter le développement de la « loi du plus fort ».

- **Fraternité**

Les devoirs d'un citoyen envers les autres sont de nature juridique et morale. Chaque citoyen doit respecter les droits des autres.

- **Payer des impôts**

La participation à l'effort commun est indispensable pour financer et faire vivre nos services publics : police, justice, éducation, hôpitaux, ramassage des ordures ...

- **Service national**

En France, la conscription et le service national ont été réformés par la loi du 28 octobre 1997. Ils ont fait place à une journée d'appel de préparation à la défense pour les garçons et les filles âgés de 18 ans afin de sensibiliser aux enjeux et à l'organisation de la défense.